



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE
SEANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 26 juin à 18 heures 40, les membres composant le conseil de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le jeudi 20 juin 2019, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt à Boulogne-Billancourt sous la présidence de M. BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

NUMERO ET OBJET DE LA DELIBERATION : C2019/06/22 – FINANCES – Examen et vote du compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2018 de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, présenté par le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

NOMENCLATURE DE L'ACTE : 7 Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires – 7.1.2 Délibérations afférentes aux documents budgétaires.

Le nombre de conseillers en exercice est de 73.

ETAIENT PRESENTS :

M. BAGUET, M. SANTINI (départ à 19h55, après le point 29), M. GUILLET (départ à 19h55, après le point 29), M. LARGHERO, M. de LA RONCIERE, M. GAUDUCHEAU, Mme de MARCILLAC (départ à 21h15, après le point 66), Mme BARODY-WEISS, Mme ANDRE-PINARD, M. BADRE (départ à 21h15, après le point 66), Mme BELLIARD, Mme BERNADET, Mme BOUQUET, Mme BOURG (arrivée à 19h02, après le point 39), Mme BRUNEAU, Mme de BEAUVAL, M. de CARRERE (départ à 21h15, après le point 66), Mme de PAMPLONNE, Mme DEFRANOUX, M. DENIZIOT, M. DUPIN, M. FLAVIER, M. FUSINA, M. GABORIT, M. GALEY (arrivé à 19h04, après le point 39), Mme GENDARME, Mme GODIN, M. GOULLIARD (départ à 20h35, après le point 54), Mme GUICHARD, M. GUILCHER (départ à 21h11, après le point 66), Mme GUILLEN, M. HAAS (départ à 20h08, après le point 34), M. KNUSMANN, M. LABRUNYE, Mme LANLO (départ à 21h07, après le point 64), M. LE GOFF, M. LEFEVRE (arrivé à 19h09, après le point 41 ; départ à 20h44, après le point 56), M. LEMAIRE, Mme LETOURNEL (départ à 19h45, après le point 29), M. LIEVRE, Mme LUCCHINI, M. MARGUERAT, M. MARQUEZ, M. MOUGIN, Mme PAJOT, M. PUIJALON (départ à 20h11, après le point 38), Mme RE, M. RIGONI, M. ROCHE, Mme SAIMPERT, M. SCHUEUR, Mme SUEUR (départ à 19h50, après le point 17), Mme SZABO, M. SZMARAGD, Mme VESSIERE, Mme VETILLARD.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BAVIERE par Mme BELLIARD, Mme ESTRADÉ-FRANCOIS par Mme VESSIERE, Mme HOOGSTOEL par M. GALEY, Mme LAVARDE-GOEDA par M. BAGUET, Mme LETOURNEL par M. RIGONI (à partir du point 30), M. LOUAP par M. MOUGIN, M. MARSEILLE par M. LARGHERO, M. MOSSE par M. LE GOFF, M. PUIJALON par M. GABORIT (à partir du point 39), M. SUBRINI par M. SZMARAGD, Mme SUEUR par Mme SZABO (à partir du point 18), Mme WEILL par Mme PAJOT.

ETAIENT EXCUSES :

M. BES, M. COHEN, Mme GALLAIS, M. JIAUME, Mme LORBER, Mme MISSOFFE, M. PAPIILLON, Mme RINAUDO.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DENIZIOT

PUBLICATION PAR AFFICHAGE : 28 JUIN 2019

Accusé de réception en préfecture
092-200057974-20190626-C2019-06-22-DE
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU MERCREDI 26 JUIN 2019

N° C2019/06/22 DF / ML

OBJET : FINANCES - Examen et vote du compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2018 de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, présenté par le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest retrace comptablement les actions menées par l'établissement public territorial en matière d'assainissement sur l'exercice 2018. Ce compte administratif vous est présenté aujourd'hui.

Le compte administratif constitue le budget d'exécution établi par le Président sur la base des actes budgétaires successifs de l'exercice (budget primitif, décisions modificatives). Il permet de comparer les réalisations au regard des prévisions, de déterminer le résultat et les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Le rapprochement effectué avec le compte de gestion du même exercice fait apparaître des résultats d'exécution budgétaire identiques pour l'exercice 2018.

Le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ne prendra pas part au vote. Il vous est proposé de voter le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest qui découle de la gestion de l'exercice 2018 et de désigner un Président de séance pendant ce vote.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

VU les articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'arrêté des comptes ;

VU l'article L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales rendant applicables aux établissements publics de coopération intercommunale les dispositions citées ci-dessus ;

VU l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux dispositions générales des services publics industriels et commerciaux ;

VU le budget primitif annexe de l'assainissement de l'exercice 2018 adopté par sa délibération n° C2018/04/12 du jeudi 5 avril 2018 ;

VU la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2018 adoptée par sa délibération n° C2018/06/34 du mardi 26 juin 2018 ;

VU la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2018 adoptée par sa délibération n° C2018/12/41 du mercredi 19 décembre 2018 ;

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 092-200057974-20190626-C2019-06-22-DE Date de télétransmission : 03/07/2019 Date de réception préfecture : 03/07/2019 |
|--|

VU l'avis de la commission « Finances, évaluation des politiques publiques, systèmes d'information, projets de territoire » en date du jeudi 20 juin 2019 ;

Le rapporteur entendu ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DIT que la séance pendant le vote du compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2018 est présidée par M. André SANTINI, Vice-Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, M. le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ne prenant pas part à ce vote.

VOTE par chapitre le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'exercice 2018, résumé ainsi qu'il suit :

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | CUMUL | |
|--------------------------|----------------|--------------|----------------|---------------|---------------|---------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Résultat reporté 2017 | 0,00 | 819 670,34 | 4 581 983,54 | 0,00 | 4 581 983,54 | 819 670,34 |
| Opérations de l'exercice | 2 222 496,33 | 4 413 950,34 | 6 723 168,78 | 6 587 222,33 | 8 945 665,11 | 11 001 172,67 |
| TOTAUX | 2 222 496,33 | 5 233 620,68 | 11 305 152,32 | 6 587 222,33 | 13 527 648,65 | 11 820 843,01 |
| Résultat de clôture 2018 | 3 011 124,35 | | -4 717 929,99 | | -1 706 805,64 | |
| Restes à réaliser (RAR) | | | 2 387 579,24 | 4 669 683,68 | 2 387 579,24 | 4 669 683,68 |
| TOTAUX avec RAR | 2 222 496,33 | 5 233 620,68 | 13 692 731,56 | 11 256 906,01 | 15 915 227,89 | 16 490 526,69 |
| Résultat définitif 2018 | 3 011 124,35 | | -2 435 825,55 | | 575 298,80 | |

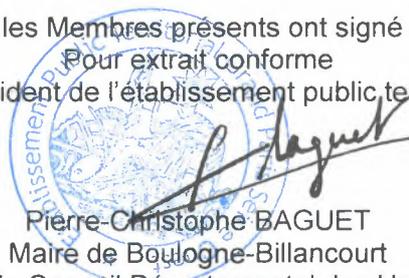
ARRETE les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Mmes et MM. les Membres présents ont signé après lecture

Pour extrait conforme

Le Président de l'établissement public territorial



Pierre-Christophe BAGUET

Maire de Boulogne-Billancourt

Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine